



Vous avez besoin d'une CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ et/ou d'un PASSEPORT ?

Voici les étapes :

1. Faire sa pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>
Ce téléservice gratuit simplifie votre démarche et c'est plus rapide.
2. Prendre rendez-vous en ligne dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (voir la carte des communes équipées) proche de chez vous sur le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
3. Ramener les justificatifs papiers le jour du rendez-vous en mairie :
 - votre pré-demande,
 - votre carte d'identité (même si elle est périmée depuis -5 ans),
si elle est périmée depuis +5 ans il faudra un acte de naissance de -3 mois (si la commune de naissance est non dématérialisée, pour le savoir il faut aller sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>),
 - 1 justificatif de domicile à votre nom de -1 an,
 - 1 photo d'identité de -6 mois,
 - selon votre situation (justificatif de divorce ou acte de décès)
 - timbre fiscal (le cas échéant) ...

Retrouvez tous les justificatifs nécessaires selon votre situation sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

⚠ La pré-demande de carte d'identité/passeport ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

⚠ Le délai d'instruction est actuellement très variable.
À cela s'ajoute le délai d'obtention d'un rendez-vous en mairie également variable selon la commune et les délais de fabrication et d'acheminement par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Prenez donc vos précautions et n'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande de carte d'identité/passeport.

OÙ OBTENIR SA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil :

- ★ Aigurande
- ★ Ardentes
- ★ Argenton-sur-Creuse
- ★ Buzançais
- ★ Châteauroux
- ★ Châtillon-sur-Indre
- ★ Déols
- ★ Issoudun
- ★ La Châtre
- ★ Le Blanc
- ★ Le Poinçonnet
- ★ Levroux
- ★ Saint-Michel-en-Brenne
- ★ Valençay
- ★ Vatan
- ★ Villedieu-sur-Indre



Toutes les communes, exceptées Aigurande, sont raccordées à la plateforme nationale de rendez-vous en ligne de l'ANTS. Vous pouvez également si vous le souhaitez prendre un rendez-vous en ligne directement auprès de la collectivité de votre choix.

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Les France services vous accompagnent dans :

- ✓ la pré-demande en ligne
- ✓ la prise de rendez-vous en mairie en ligne